

Initiatives ministérielles

me ils sont dix fois plus peuplés, ils auraient dix fois plus de députés que nous, dans la même proportion. On voit que quelque chose ne va pas.

Pensez-vous que c'est normal qu'une petite province comme l'Île-du-Prince-Édouard, grande comme mon comté, ait 32 députés provinciaux, 4 députés fédéraux, 1 représentant de la Reine, un lieutenant-gouverneur et parfois, même, un juge à la Cour suprême? Il y a quelque chose qui ne va pas. Et c'est ça la véritable réforme qu'il devrait y avoir.

Donc, premièrement, abolition de l'autre Chambre; deuxièmement, diminution du nombre de députés, pas une augmentation, une diminution. Si nous étions ici 150, ce serait amplement suffisant, parce que quel rôle donne-t-on aux députés une fois qu'ils sont élus, surtout lorsqu'ils sont au pouvoir? Absence totale. Ils viennent voter selon ce que le whip dit. Ils suivent comme des moutons. Le plus bel exemple est celui du député de l'autre côté qui me regarde en souriant. Alors qu'ils crient comme des tigres quand ils sont dans l'opposition, ils deviennent des moutons, des tigres de papier de l'autre côté, sans rôle. Ils s'assoient, on sonne la cloche et ils viennent voter comme des moutons. Ils ne se demandent même pas s'ils auraient dû être consultés plus longtemps. Ils ne sont absolument pas consultés.

Mais s'il y en avait 150, la moitié moins, il y aurait peut-être un débat plus démocratique, plus «participatif» des députés. C'est dans ce sens que la réforme devrait être faite, une réforme qui, d'abord, interroge les institutions quant à leur existence, quant à la pertinence de continuer avec ces institutions-là, et un deuxième débat sur le nombre de députés, et ensuite, dirais-je, un troisième débat sur le rôle du député. Bien sûr que le rôle en est un de représentant dans son comté, il a un rôle d'ombudsman, défenseur de celui qui a un cas d'assurance-chômage, défenseur d'une compagnie qui n'a pas reçu sa subvention, défenseur de quelqu'un qui n'a pas reçu d'une association, qui a revendiqué et qui n'a pas eu de réponse du ministre ou du gouvernement. Il a un rôle de législateur, cependant, et c'est cela qui est le plus négligé. Dans ma prochaine intervention, j'aimerais pouvoir développer ce rôle extrêmement important de législateur que devrait avoir le député et qu'il ne réalise pas à l'heure actuelle dans les institutions telles que nous les vivons présentement.

• (1245)

[Traduction]

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais d'abord commenter certaines observations. . .

[Français]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que nous n'avons pas quorum pour pouvoir continuer les débats.

Des voix: Quorum!

Le président suppléant (M. Kilger): Je demande au greffier de bien vouloir compter les députés présents.

Et les députés ayant été comptés:

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): Nous avons quorum. Reprenons le débat.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, avant d'aborder le projet de loi C-18, je voudrais commenter certaines observations du député du Bloc qui m'a précédé. Parlant de l'autre endroit, il a proposé qu'on l'abolisse, comme de plus en plus de Canadiens disent le vouloir.

Je voudrais préciser que, si le Sénat manque de crédibilité actuellement, c'est parce que ses membres ne sont pas élus et qu'ils ne sont pas tenus de rendre des comptes.

À mon avis, pour garantir l'avenir du Canada et l'équité régionale, il est essentiel que nous nous ayons un Sénat énergique et dynamique. Bien sûr, nous pensons que les sénateurs devraient être élus et responsables, et qu'il devrait y avoir une équité régionale dans la répartition de leurs sièges.

Cela dit, je passe au projet de loi C-18, au sujet duquel je suis déjà intervenu. Je dois dire que nous sommes catégoriquement opposés à ce projet de loi parce qu'il donne à penser qu'il pourrait y avoir une ingérence politique.

D'après les reportages que j'ai lus en Colombie-Britannique au cours du dernier congé, les gens là-bas s'inquiètent beaucoup du fait que l'on traite ce projet de loi comme une affaire courante. Certains de nos politiciens sont mécontents et, au lieu d'observer le processus en place, qui est juste et équitable, ils veulent le remanier en leur faveur.

Les contribuables sont aussi très préoccupés parce que nous avons déjà investi 5 millions de dollars dans ce processus et que nous risquons de gaspiller ce montant. En réalité, cet argent perdra de sa valeur, si le processus est effectivement suspendu pendant 24 mois et si les commissions sont abolies.

Au même moment, voici que le gouvernement parle d'un engagement à plafonner le nombre des députés et s'en prend aux députés de ce côté-ci sous prétexte que nous nous opposons à ce plafonnement. Nous avons maintes fois demandé, et nous avons même présenté un amendement en ce sens disant: si vous voulez notre appui, au lieu de dire que vous allez revoir le nombre des députés, plafonnez ce nombre. Prenez un engagement ferme à cet égard. Il n'y a pas de tel engagement dans le projet de loi C-18.

Je peux difficilement appuyer une motion qui prévoit seulement l'examen du nombre des députés. Il est simplement question d'un examen. Personnellement, je crois qu'il faut s'engager clairement à présenter une formule visant à plafonner le nombre des députés.